

Projet de loi de finances 2017

Répartition

du budget de fonctionnement

Le projet de loi de finances 2017, adopté, mardi, par l'Assemblée populaire nationale (APN), prévoit des dépenses de fonctionnement de 4 591,8 milliards de dinars (contre 4 807,3 mds de dinars dans la loi de finances 2016). Voici la répartition de ce budget par département ministériel (les chiffres entre parenthèses sont ceux de la LF 2016). Unité : milliards de dinars :

- Présidence de la République : 7,82 (7,9)
- Services du Premier ministre : 4,5 (3,4)
- Défense nationale : 1 118,29 (1.118,2)
- Intérieur et collectivités locales : 394,26 (426,1)
- Affaires étrangères et coop. internationale : 35,21 (30,5)
- Affaires maghrébines, UA et Ligue arabe : (Budget du PM)
- Justice : 72,67 (73,4)
- Finances : 87,51 (95,3)
- Energie : 44,15 (44,8)
- Industrie et Mines : 4,61 (5,3)
- Agriculture, développement rural et pêche : 212,79 (254,2)
- Moudjahidine : 245,94 (248,6)
- Affaires religieuses et Wakfs : 25,37 (26,03)
- Commerce : 19,51 (20,5)
- Ressources en eau et environnement : 16,18 (17,6)
- Travaux publics et transports : 27,42 (30,28)
- Habitat, urbanisme et ville : 17,65 (21,3)
- Education nationale : 746,26 (764,05)
- Enseignement sup. et recherche sc. : 310,79 (312,1)

- Formation et ens. professionnel : 48,3 (50,3)
- Travail, emploi et sécurité sociale : 151,44 (226,4)
- Aménagement du territoire... : 3,62 (4,1)
- Culture : 16,005 (19,05)
- Solidarité nationale... : 70,9 (118,8)
- Relations avec le Parlement : 0,23 (0,24)
- Santé, population et réforme hospitalière : 389,07 (379,4)
- Jeunesse et sports : 3 4,55 (37,2)
- Communication : 18,69 (19,3)
- Poste et TIC : 2,4 (3,8)
- Sous/Total : 4 126,2
- Charges communes : 465,5 (448,1)
- Total : 4 591,8 (4 807,3).